

***California Transparency in Supply Chains Act (Loi de la Californie sur la transparence des chaînes d'approvisionnement)***

**DÉCLARATION EN VERTU DU *CALIFORNIA TRANSPARENCY IN SUPPLY CHAINS ACT OF 2010***

Le Groupe FRAM soutient le droit de chaque individu de ne pas être soumis à l'esclavage dans le milieu de travail. Le Groupe FRAM réproouve fermement la traite des personnes et l'esclavage et applaudit les efforts poursuivis mondialement afin d'éliminer cette pratique. Le Groupe FRAM inclut dans ses contrats avec les fournisseurs une clause selon laquelle ces derniers doivent se conformer à toutes les lois applicables au commerce effectué.

Par la signature d'un bon de commande ou d'un contrat, le fournisseur certifie qu'il mène ses affaires conformément aux lois applicables, y compris celles interdisant l'esclavage et la traite des personnes, sans toutefois s'y limiter. Un fournisseur qui ne respecte pas son obligation légale et contractuelle indépendante envers le Groupe Fram est en violation de la loi et en rupture du contrat. Le Groupe FRAM s'approvisionne en matières premières et autres intrants auprès de sociétés de bonne réputation dont les critères sont exigeants.

À ce titre, le Groupe FRAM ne croit pas qu'une vérification additionnelle ou qu'un contrôle indépendant soit nécessaire afin de continuer de livrer à nos clients un produit de qualité fabriqué avec intégrité.